

Questions orales

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, tout ce que je puis dire au député, c'est qu'il a une mémoire très sélective.

* * *

L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE CALCUL DE LA PENSION COMME UN REVENU

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, ma question s'adresse également à la ministre de l'Emploi et de l'Immigration. Pourquoi un retraité qui touche une pension, qui travaille et paie des cotisations d'assurance-chômage est-il traité autrement qu'un retraité qui travaille également et cotise à l'assurance-chômage mais qui touche un revenu supplémentaire découlant d'un régime d'épargne-retraite ou de placements?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, je comprends que le député soulève la question des modifications apportées aux règlements régissant l'assurance-chômage et de leur incidence sur les pensions et l'indemnité de départ. Comme il le sait, de nouveaux règlements sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier dernier. Toute la question a été renvoyée à la Commission Forget chargée d'examiner tous ses aspects et nous attendons son rapport.

ON DEMANDE LE RÉTABLISSEMENT DES PRESTATIONS

M. Ian Deans (Hamilton Mountain): Monsieur le Président, la ministre prendra-t-elle l'initiative qui lui est laissée en vertu d'une récente décision de la Commission d'assurance-chômage et rétablira-t-elle les prestations de ceux qui en ont été privés et qui autrement les auraient touchées parce qu'ils se sont retirés avant le 5 janvier, sans qu'ils aient à recourir au processus d'appel?

L'hon. Flora MacDonald (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Monsieur le Président, de nombreux appels ont été interjetés et certaines commissions d'appel ont désavoué les règlements tandis que d'autres les ont approuvés. Les avis sont donc partagés. Un arbitre devra maintenant trancher la question. Comme il s'agit d'un processus parajudiciaire, je ne crois pas devoir intervenir pour le moment.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

L'UTILISATION DU CHARBON DE L'ALBERTA POUR PRÉVENIR LES PLUIES ACIDES

M. Gordon Taylor (Bow River): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement et a trait à la consommation de charbon américain à meilleur marché dont la teneur en soufre est de dix fois supérieure à celle de notre charbon, ce qui entraîne des dépenses de millions de dollars pour nettoyer les dégâts qui, pour la plupart, ne seraient pas produits si on avait utilisé, dès le début, le charbon sans soufre de l'Alberta. Le gouvernement fédéral, de concert avec le gouvernement de l'Ontario, ont-ils des projets en vue de

favoriser la consommation du charbon sans soufre de l'Alberta pour éviter les pluies acides?

L'hon. Tom McMillan (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, notre charbon contient tout de même un peu de soufre, mais le député a raison de dire que sa teneur en soufre est très inférieure à celle du charbon américain que nous importons. Cette situation m'a toujours paru pour le moins anormale et, au pire, bizarre. Mon prédécesseur partageait mon point de vue à tel point qu'il avait constitué un groupe de spécialistes venus d'un peu partout au Canada, et notamment des provinces de l'Ouest, exception faite du Manitoba, et de l'Ontario. Le groupe de travail présentera son rapport le 1^{er} juin 1986. Je l'attends avec impatience et suis très bien disposé envers le point de vue exprimé par le député.

* * *

LES INSTITUTIONS FINANCIÈRES

LA SOCIÉTÉ GENSTAR—LA TENTATIVE D'ACQUISITION DE LA SOCIÉTÉ IMASCO

Mlle Aileen Nicholson (Trinity): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Finances suppléant. Dans un rapport publié en novembre dernier, le comité des finances a noté une forte concentration d'entreprises dans le secteur des services financiers et la présence d'institutions financières dont les propriétaires sont étrangers à ce secteur. Étant donné que la société Imasco, un géant des repas-minute et des tabacs, se propose d'acquérir la société financière Genstar propriétaire de la plus grande compagnie de fiducie au Canada et dont 70 p. 100 des avoirs sont dans le secteur financier, le ministre peut-il dire à la Chambre si le gouvernement se propose d'agir avant que l'offre d'Imasco n'expire le 5 avril prochain?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je me permettrai de prendre note de cette question et de la transmettre à mon collègue, le ministre des Finances, qui s'empressera d'y répondre dès qu'il sera de retour.

* * *

L'AGRICULTURE

LES CONSÉQUENCES POSSIBLES DU PROJET DE LOI AGRICOLE DES ÉTATS-UNIS

M. Stan J. Hovdebo (Prince-Albert): Monsieur le Président, le premier ministre a déclaré à la Chambre, vendredi dernier, que le gouvernement mettrait en tête de liste l'aide aux agriculteurs pour contrer les répercussions des projets de loi agricoles des États-Unis. Le ministre de l'Agriculture pourrait-il nous dire à quel genre de programmes on songe au juste pour atténuer les conséquences de ces mesures pour nos céréaliculteurs?

L'hon. John Wise (ministre de l'Agriculture): Monsieur le Président, le député conviendra que la période des questions se prête fort mal aux réponses détaillées. Il lui sera peut-être utile de savoir que le ministre chargé de la Commission canadienne du blé fera deux annonces dans un très proche avenir.